

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 03 juin 2025 à 19 heures 00 en mairie de Tracy le Mont sous la présidence de Jean Louis Gourdon, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : M. Stéphane Baudin, Mme Jocelyne Brasseur, M. Patrice Caudron, Mme Mireille Delcorps, Mme Carole Delhay, M. Jean Louis Gourdon, M. Manuel Jacques, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Lapeyre, Mme Nathalie Legrand, M. Alain Maillet, Mme Sophie Mopty, et Mme Karine Paul.

Absents ayant donné procuration : Mme Lina Joannès à Mme Nadia Kozan, M. Stéphane Saison à M. Jean Louis Gourdon, M. Aurélien Renard à M. Alain Maillet, Mme Sylvie Valente Le Hir à Mme Nathalie Legrand ; M. Christophe Pelé à Mme Nathalie Lapeyre.

Absent : M. Johann Augusto

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Brasseur

Le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la délibération suivante :

Demande de subvention LEADER : Parc de jeux

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 MARS 2025

Le Conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** approuve le compte-rendu de la séance du 07 mars 2025.

2- ADTO- PRESENTATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire expose que notre collectivité est actionnaire de la société publique locale ADTO-SAO.

Cette société a été contrôlée par la Chambre régionale des à comptes sur ses comptes et sa gestion sur les exercices 2018 à 2023. La chambre a rendu son rapport définitif le 20 janvier 2025 et le conseil d'administration s'est prononcé le 19 mars 2025. Notre collectivité, en qualité d'actionnaire de la SPL ADTO-SAO, est appelée à délibérer sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ».

Vu le rapport transmis par l'ADTO,

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise »,

Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.

3-AUTORISATION DE VENDRE LA PARCELLE ZA 6

Vu l'exposé du Maire,
Considérant que la parcelle ZA 6 située rue de Bailly n'a pas d'utilité pour la commune,
Considérant que M. LESUEUR Michel, agriculteur de Bailly, cultive les parcelles
autour de la ZA 6 nous appartenant ;

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, autorise le maire à
vendre à M. Michel LESUEUR, agriculteur de Bailly (60170) la parcelle ZA 6 d'une
superficie de 3890m² au prix de 2600 € et autorise le maire à signer tous les documents
afférents à cette vente.

4-AUTORISATION DE VENDRE LA PARCELLE B 772

Vu l'exposé du Maire,
Considérant que la parcelle B 772 est une parcelle enclavée, soit difficilement accessible pour
la Commune pour y effectuer l'entretien,

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise le maire à
vendre la parcelle B 772 d'une superficie de 2501m² aux conditions suivantes :

- *Prix de vente minimal fixé à : 1600€
- *Publier la mise en vente de cette parcelle sur le site de la commune, dans les panneaux
d'affichage + proposer cette parcelle aux voisins de ladite parcelle.
- *Remise des offres sous enveloppe cachetée - **vente au plus offrant.**
- *Publicité durant 30 jours.

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise le maire à signer
tous les documents afférents à la vente de cette parcelle.

5-MATERIEL TECHNIQUE : AUTORISATION DE VENDRE UNE REMORQUE + 2 RAMPES

Vu l'exposé du Maire,
Considérant que la remorque immatriculée FT-489-YP n'est plus utilisée par le service
technique, il n'est donc pas nécessaire de la conserver ;
Considérant que la commune dispose de 2 rampes et qu'elles ne sont plus utilisées par le
service technique, il n'est donc pas nécessaire de les conserver ;

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise le maire à
vendre la remorque et les 2 rampes aux conditions suivantes :

- *Vente en lot : remorque + les 2 rampes : Prix de vente minimal fixé à : 1000 €
- *Publier la mise en vente de cette remorque sur le site de la commune, et dans les panneaux
d'affichage.
- *Remise des offres sous enveloppe cachetée - **vente au plus offrant.**
- *Publicité durant 30 jours.

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise le maire
à signer tous les documents afférents à la vente de la remorque et des 2 rampes.

6-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :
PARC DE JEUX PLACE LOONEN

Vu l'exposé du Maire,
Vu les demandes des administrés pour que la commune dispose d'un nouveau parc de jeux Place Loonen,
Vu les projets proposés ce jour par Mme Brasseur, 1^{ère} adjointe,
Considérant la possibilité offerte par le département de subventionner ce type de projet,
Vu le devis proposé par la société Manutan Collectivités d'un montant de **34852,33€ HT** soit 41 882.80 € TTC

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise le maire à déposer un dossier de subvention auprès du département pour la création d'un nouveau parc de jeux Place Loonen.

DEPENSES	MONTANT H.T (€)	RESSOURCES	MONTANT H.T (€)	%
Parc de jeux Place Loonen pour les enfants de 2 à 11 ans	34 852.33 €	Aide Département	27 881.86 €	80 %
		Autofinancement	6970.67 €	20 %
TOTAL		TOTAL		100 %

**7-OPERATION « LE MUR DU PARC » : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT
2 DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'E.P.F.L.O – ANNULE ET
REMPLECE LA DELIBERATION N°2025-01-02**

Le conseil d'administration de l'EPFLO ayant voté une prorogation de 18 mois et non de 24 mois, il convient de reprendre une délibération qui annule et remplace la délibération 2025-01-02 du 16 janvier 2025 ;

Vu l'exposé du Maire,
Vu la convention de portage foncier initiale en date du 06 novembre 2014 prenant fin en mars 2025,
Vu l'avenant N°1 du 22/08/2022,
Vu l'accord de prorogation de ladite convention pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 septembre 2026,

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise le maire à signer l'avenant N°2 de la convention avec l'E.P.F.L.O (prorogation de la convention pour 18 mois).

8-VENTE COMMUNE DE TRACY LE MONT/ COBAT : IDENTIFICATION DES PARCELLES ET PRIX

Vu l'exposé du Maire,

Vu la demande du notaire de renseigner les parcelles avec leur nouvelle référence cadastrale

Il convient de compléter la délibération N°2025-01-03 du 16 janvier 2025 avec les informations ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	51	LE MUR DU PARC	00 ha 09 a 13 ca
F	210	Chemin de Bitry	00 ha 06 a 07 ca
C	1089	Chemin de Bitry	00 ha 00 a 89 ca

Prix de vente : 12 000 € (Douze Mille euros)

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée incluse au taux de 20 %.

Le prix hors taxe s'élève à : DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR)

La taxe sur la valeur ajoutée s'élève à: DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR)

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** valide et acte les informations complémentaires ci-dessus pour finaliser la vente COBAT/ COMMUNE DE TRACY LE MONT.

9-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION « LEADER » : PARC DE JEUX PLACE LOONEN

Vu l'exposé du Maire,

Vu les demandes des administrés pour que la commune dispose d'un nouveau parc de jeux Place Loonen,

Vu les projets proposés ce jour par Mme Brasseur, 1^{ère} adjointe,

Considérant la possibilité offerte par la région dans le cadre du LEADER de subventionner ce type de projet à hauteur de 80%,

Vu le devis proposé par la société Manutan Collectivités d'un montant de **34852,33€ HT** soit 41 882.80 € TTC

Le conseil municipal à **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** autorise le maire à déposer un dossier de subvention auprès de la région dans le cadre du Leader, pour la création d'un nouveau parc de jeux Place Loonen.

DEPENSES	MONTANT H.T (€)	RESSOURCES	MONTANT H.T (€)	%
Parc de jeux Place Loonen pour les enfants de 2 à 11 ans	34 852.33 €	Aide Leader	27 881.86 €	80 %
		Autofinancement	6970.67 €	20 %
TOTAL		TOTAL		100 %

DIVERS

-Carrières :

M. Maillet fait un point sur le dossier des Carrières.

Un devis actualisé à été demandé pour sécuriser les Carrières (le dernier devis datant de 04/2020 pour un montant de 150 000 €).

M. Maillet précise aux membres présents que nous ne pourrons avoir un devis actualisé que si nous procédons à ces 2 étapes en amont.

1^{ère} étape : faire nettoyer le site (nous avons un premier devis à 19 000 €, nous en attendons un second)

2^{ème} étape : faire sonder les parois.

Le devis actualisé de sécurisation ne pourra être réalisé qu'ensuite.

Si le conseil municipal souhaite aller au bout de ce projet, il faudra y accorder un entretien régulier tous les ans, et donc un budget.

Le conseil municipal doit sérieusement réfléchir à cela.

M. le Maire va se renseigner auprès de la CCLO pour savoir si elle pourrait intervenir financièrement dans ce projet.

-Cimetière :

M. Maillet informe le conseil municipal qu'une procédure pour s'occuper des reprises de concessions va être lancée prochainement, et indique qu'il est important qu'une commission soit créée pour travailler sur ce dossier. Il y a beaucoup de travail, et il faut le faire rapidement car la capacité des places disponibles dans le cimetière s'amincit.

M. Caudron, Mme Brasseur, M. Gourdon et M. Maillet indiquent qu'ils souhaitent faire partie de cette commission.

Un point est également fait sur une nouvelle grille tarifaire pour les concessions de cimetière.

Des propositions sont faites ce jour au conseil municipal, et une délibération sur ce sujet interviendra en septembre.

-Festivités 13 et 14/07 :

Mme Brasseur rappelle qu'il y aura une retraite aux flambeaux le 13 juillet et le repas habituel le 14 juillet midi dans la cour de l'école Jean Couvert.

-Kermesse des écoles :

M. le Maire informe le conseil municipal que la kermesse des écoles aura lieu le 28 juin au stade de foot.

-Internet :

Des câbles télécom ont été volés dans la nuit du 22 au 23 mai. A ce jour nous n'avons toujours pas connaissance d'une date de rétablissement du service.

M. Maillet en profite pour rappeler que le réseau cuivre prendra fin en 2030 à Tracy le Mont.

-Entretien commune :

Mme Lapeyre se fait porte-parole d'un administré qui demande que le calvaire rue des Marais de Nervaise soit nettoyé.

M. le Maire lui répond que cela va être fait.

Intervention de Mme Mopty qui se fait porte-parole d'administrés qui constatent un manque d'entretien de la commune.

Elle demande s'il serait possible qu'il y ait un suivi du service technique sur l'état de propreté de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire déclare la séance close à 21h10.

Tracy le Mont, le 05 juin 2025

Le Maire, GOURDON Jean Louis

La secrétaire de séance
Mme Jocelyne BRASSEUR

